

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 121 (1995)  
**Heft:** 4

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TVA: questions et réponses

*Mise au point par le responsable du Service économique de la SIA en fonction des demandes de précisions qui lui parviennent et inaugurée dans IAS N° 22/1994, notre rubrique de questions et réponses sur le nouvel impôt en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier se poursuit au rythme de nos possibilités de publication.*

### Ajustement de la contre-valeur des prestations portées à l'actif au 31.12.1994 (38)

Selon les directives de l'AFC, le bouclage des comptes 1994 doit intégrer toutes les prestations de projet en cours à hauteur du montant de la contre-prestation convenue avec le maître de l'ouvrage. Comment la surévaluation des travaux entrepris qui résulte de cette comptabilisation peut-elle être corrigée?

#### Réponse

Les directives ressortant du Code des obligations (art. 666 CO) lient aussi les autorités fiscales cantonales. Or le CO n'autorise en effet la valorisation de réserves – et les prestations fournies pour des projets en cours doivent être considérées comme telles – qu'à concurrence du montant correspondant à leur prix de revient ou, le cas échéant, au prix plancher du marché. Dans ce sens, l'obligation édictée par l'AFC de porter au bilan le montant de la contre-prestation convenue – soit la totalité du montant à facturer – est donc en contradiction avec les dispositions légales, obligataires et fiscales, quant aux montants maxima pouvant être comptabilisés.

Toutes les administrations fiscales cantonales que la SIA a contactées sont conscientes de cet état de fait, si bien que pour tout montant de facture (ce qui correspond donc à une contre-prestation incluant la part du bénéfice) porté au bilan 1994 en vertu de l'introduction de la TVA, il faudra procéder à un ajustement sous forme de provision inscrite au passif du compte d'exploitation 1994.

Il incombe au contribuable de documenter le montant excédant son prix de revient dans les contre-prestations comptabilisées. De notre enquête sur les frais généraux datant de juillet 1994, il ressort que les coûts de production recouvrent en moyenne 65 à 70% des montants facturés. Nous estimons donc que des provisions de l'ordre du tiers des contre-prestations comptabilisées

constituent une bonne valeur indicative pour procéder à ces ajustements.

Précisons encore que ce conseil est basé sur l'état actuel de nos investigations, mais que de nouveaux éclaircissements ne sont pas exclus. Il serait en effet souhaitable que l'Administration fédérale des contributions se prononce elle aussi sur ce problème spécifique.

### Inscription des travaux en cours au plan comptable (39)

Dans les écritures de bouclage 1994, comment faut-il comptabiliser les montants des factures pour les travaux commencés, respectivement les contre-valeurs figurant dans l'état des travaux ou le rapport d'inventaire?

#### Réponse

Nous conseillons d'inscrire les prestations partielles déjà fournies comme les prestations de projet terminées en les portant à l'actif débiteurs sous «Débiteurs au compte des résultats».

En revanche, nous suggérons de porter au compte d'actifs «Travaux en cours» toutes les prestations de projet engagées dont la contre-valeur doit être ajustée par l'inscription d'une provision: «Travaux en cours au compte des résultats». Nous précisons en outre que cette dernière recommandation est uniquement dictée par un souci de sécurité, puisqu'il est difficile de prédire la manière dont travailleront les réviseurs fiscaux.

Enfin, rappelons encore une fois que des prestations fournies en 1994 ne peuvent être facturées au maître de l'ouvrage sans la TVA en 1995 que si la contre-valeur desdites prestations a été comptabilisée au 31.12.1994. La date à laquelle intervient cette facturation n'est par contre assortie d'aucune disposition contraignante lorsqu'il s'agit de prestations.

### Tiré à part des questions sur la TVA

Un recueil des questions et réponses (1 à 34) sur la TVA publiées dans IAS d'octobre à décembre 1994, complété par des informations et des recommandations sur le changement de système de perception, est disponible sous forme d'une brochure A4 de 16 pages, en version française et allemande, au prix de 15,30 francs (10,70 francs pour les membres SIA).

Commandes: Secrétariat général SIA, vente des normes, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 60; fax 01/201 63 35.

## Hommage au professeur Crottaz



Le 31 décembre dernier, le professeur Roland Crottaz, ingénieur civil dipl. EPFZ/SIA, a quitté ses fonctions de président du Conseil des écoles polytechniques. A ce poste, il était à la tête d'une institution capitale pour nos EPF. Il a toujours accordé la

priorité à la qualité comme objectif de ces Hautes écoles, afin de leur permettre d'assurer leur mission nationale de formation et d'offrir l'unique chance de survie dans la compétition internationale. C'est dans cet esprit qu'il a suscité et mis en œuvre des réformes.

Le Comité central de la SIA tient à exprimer sa reconnaissance à Roland Crottaz non seulement pour son engagement infatigable au service de nos EPF, mais aussi pour les nombreux entretiens ouverts et amicaux que nous avons pu avoir avec lui. Ils nous ont permis de mieux connaître les problèmes complexes des Hautes écoles et de fonder les choix de la SIA en matière de formation.

*Hans-H. Gasser,  
président de la SIA*

li & Cie, à Bâle. Nommé directeur en 1955 déjà, il est à la tête du département d'équipements de mesure et de physique nucléaire, responsable R & D, de la planification, de la production et des ventes!

Sa carrière militaire le mène à la tête du service des transmissions du 4<sup>e</sup> corps d'armée, avec le grade de colonel.

Président de la section bâloise de la SIA, il est nommé au Comité central en 1961, où – bien qu'ingénieur électricien – il fait preuve d'une excellente compréhension pour les problèmes de la construction et s'intègre parfaitement dans cette équipe. Au sein de la commission centrale des normes, il a contribué de façon décisive à faire de l'activité

dans ce domaine une pierre angulaire de la SIA.

Il a présidé dix ans durant l'ASE (Association suisse des électriques). Il s'est également engagé pour la promotion des ETS – aujourd'hui Ecoles d'ingénieurs –, notamment dans le cadre de l'ETS bâloise de Muttenz, et a représenté la SIA au Conseil de fondation du Registre suisse des ingénieurs et des architectes.

Lorsqu'en 1971, il a quitté le Comité central de la SIA, dont il était vice-président, il a été nommé membre d'honneur en reconnaissance de services rendus à notre société.

*Nous avons connu August F. Métraux en tant que membre du conseil d'administration de la SEATU, la société d'édition de Schweizer Ingenieur und Architekt (anciennement Schweizer Bauzeitung) et de Ingénieurs et architectes suisses (anciennement Bulletin technique de la Suisse romande), où il a toujours été un censeur sévère, peu porté à l'optimisme, mais extrêmement soucieux d'assurer l'assise financière de nos deux revues en une période marquée par la crise pétrolière du milieu des années 70. A ce titre, il nous a lancé un défi – faire de la revue romande un organe viable par ses propres moyens – que nous avons eu à cœur de relever avec succès.*

*Nous lui en conserverons une reconnaissance durable.*

*A son épouse, à sa famille et à ses amis, nous présentons nos condoléances.*

*Jean-Pierre Weibel,  
rédacteur en chef IAS*

## Les contrats SIA informatisés

Avec l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), toutes les formules standard des contrats SIA ont été adaptées. La version informatisée des contrats SIA tient entièrement compte des modifications inter-

venues. Les contrats suivants sont disponibles sur disquette.

- 1002 Contrat relatif aux prestations de l'architecte
- 1003 Contrat relatif aux prestations de l'ingénieur civil

- 1003/1 Contrat relatif aux prestations de l'ingénieur civil – Formule simplifiée
- 1008 Contrat relatif aux prestations d'ingénieur, accomplies par des ingénieurs mécaniciens et électriciens, ainsi que par des ingénieurs spécialisés dans les installations du bâtiment
- 1023 Contrat d'entreprise entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur
- Ces formules de contrats informatisées paraissent d'abord en allemand et en français. La version italienne est en préparation et sera intégrée lors d'une chaîne mise à jour, simultanément avec le contrat individuel de travail SIA, qui fait également l'objet d'une révision.
- La version informatisée apporte de nombreux appuis pratiques dans l'élaboration du contrat, tels que gestion des contrats, formules personnelles des contrats, fil conducteur pour remplir le contrat, explications

pour toutes les variables, références aux règlements avec citations, contrôle des adaptations (là où c'est nécessaire), calcul des honoraires, sans oublier la TVA. Toutes les formules de contrats sont munies du sigle SIA, garant de leur authenticité. Ainsi, la version informatisée apporte non seulement une aide sensible dans l'élaboration des contrats, mais également un gain de temps considérable. Les documents peuvent notamment être imprimés au nombre d'exemplaires voulus et le logiciel tourne sur toutes les machines Macintosh ou IBM PC et compatibles, sous Windows. Les contrats informatisés seront présentés au stand SIA auprès du Département technique et d'économie d'entreprise de la Société suisse des entrepreneurs (halle 101) lors de la Swissbau, qui aura lieu à Bâle du 7 au 11 février 1995. Nous nous réjouissons de votre visite.

*Christoph Gehr, informatique, secrétariat général SIA*

## Section genevoise

### Candidature

M. Alain Pirat, ingénieur civil diplômé ESGT en 1985, REG A (Parrains: MM. Jean-Pierre Widmer et Fernando Herrera)

M. Charles E. Schneeberger, ingénieur civil diplômé EPFL en 1974, REG A (Parrains: MM. René Marche et François Descoëdres)

M. Daniel Sermondaz, ingénieur diplômé ESTP en 1982, REG A (Parrains: MM. Jacques Aubry et Carlo Steffen)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

sions d'éthique de l'ASST/SATW et de l'EPFL.

*Markus Mooser, président du GI*

## Assemblée générale du Groupe des architectes

Château de Rolle, Rolle, vendredi 24 février 1995, 17 h 30

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 février 1994

2. Rapport d'activité 1994

3. Rapport d'activité de la Commission consultative vaudoise des concours d'architecture

4. Rapport d'activité de la COGAR (conférence des groupes des architectes romands)

5. Elections statutaires

Le Comité propose à l'assemblée de réélire pour deux ans au Comité Mme Michaela Dambowska, MM. Ivo Frei et Marc Ruetschi, membres actuels. Pour succéder à Mmes Catherine Bender et Nicole Surchart-Vial, arrivées au terme de leur mandat, le Comité propose à l'assemblée Mmes Gunilla Hedmann et Florence Kontoyanni, architectes.

6. Programme d'activité 1995

5. Divers et propositions individuelles

Après la partie statutaire, M. Laurent Faessler, architecte, président de la COGAR, fera un exposé sur l'assurance de qualité, puis Mme Claudine Lorenz, architecte, membre du comité central de la SIA, informera de la position actuelle du CC. Un apéritif, offert par la Municipalité de Rolle, et un repas au château termineront cette manifestation.

*Bernard Verdon, président du GA*

### Candidatures

M. Luc Baehni, géologue dipl. EPFZ en 1985 (Parrains: MM. Rémy Fankhauser et Jean-Pierre Leyvraz)

M. Nicola Dasseto, ingénieur civil dipl. EPFZ en 1994 (Parrains: MM. Manfred Hirt et Roland Gerber)

M. François-Xavier Desarzens, architecte dipl. EPFL en 1994 (Parrains: MM. Ueli Brauen et Roland Michaud)

M. Daniel Grin, ingénieur mécanicien dipl. EPFL en 1968 (Parrains: MM. Paul Nasch et Jean-Jacques Bodmer)  
M. Christian Monney, ingénieur civil dipl. EPFL en 1994 (Parrains:

MM. Pierre Epars et Manfred Hirt)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une

opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

## Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande: histoire et actualité

La SIA et le Département d'architecture de l'EPFL, par l'Institut de théorie et d'histoire de l'architecture ainsi que les Archives de la construction moderne, présentent en collaboration avec le Musée des Arts décoratifs de la Ville de Lausanne une exposition et un livre visant à animer le débat sur les concours d'architecture, d'urbanisme et de génie civil.

L'histoire et l'actualité du concours d'architecture s'inscrivent dans un cadre assez vaste, correspondant au développement de la société industrielle et de sa législation, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'implantation du réseau des chemins de fer et à l'apparition des nouveaux programmes de l'architecture publique: écoles, tribunaux, musées, douanes, monuments commémoratifs, sièges institutionnels, sans oublier les monuments exprimant le développement des systèmes de communication: gares, postes, ponts, tunnels. L'histoire et l'actualité du concours d'architecture déroulent un chassé-croisé d'espoirs, de tensions, de décisions-couperets, d'occasions offertes et ratées.

Exposition et livre s'en tiennent à la Suisse romande. Les mêmes questions pourraient s'adresser non seulement à la Suisse alémanique, mais, plus généralement, à toute l'architecture de la société industrielle, de Florence ou de Chicago, de la France ou de l'Allemagne. La Suisse, toutefois, peut-être en raison de son fédéralisme, qui conduit à un certain cloisonnement et à un contrôle de la dépense publique, privilégie la procédure du concours d'architecture. Aussi est-il apparu intéressant de présenter un bilan historique, d'établir l'inventaire des concours d'architecture en une banque de données. Le livre développe cet aspect, l'exposition rassemblant les dessins et maquettes qui illustrent la même situation, insistant sur deux thèmes contemporains: l'architecture de la ville et l'architecture de la route. Les exemples se rapportent aux situations urbaines et routières suivantes:

Bienne: quartier de la gare et plan d'extension; La Chaux-de-Fonds: avenue Léopold-Robert; Fribourg: boulevard de Pérolles; Fully: écoles; Genève: monument de la Réformation et douane de Bardonnex; Jura: ouvrages de l'autoroute près de Courgenay; Lausanne: place de la Riponne; Neuchâtel: théâtre de la Ville et musée d'archéologie à Hauterive; Nyon: maison du football européen

(UEFA); Sierre: viaduc autoroutier sur le Rhône; Simplon-Village: centrale routière; Yverdon: extension du centre scolaire.

Le vendredi 3 février 1995 sera consacré de 10 à 17 heures à une journée SIA de visites et de débats.

## «Foucault, ce n'est pas qu'un pendule» – Exposition

Domaine de Penthes, Pregny/GE

19 janvier - 19 février 1995

Dans le cadre du 2<sup>e</sup> colloque transfrontalier de l'Université de Lausanne, le Laboratoire de diffusion de culture scientifique et technique de l'Université de Bourgogne a mis sur pied une exposition consacrée au grand physicien français Jean-Bernard-Léon Foucault (1819-1868). Organisée avec l'aide de professeurs lausannois, elle a été présentée à l'EPFL en automne dernier.

Avant son retour en France, elle sera encore visible un mois, du 19 janvier au 19 février, au domaine de Penthes<sup>1</sup>, siège du Musée et de la Fondation pour l'histoire des Suisses à l'étranger.

Des documents photographiques, des explications rédigées pour le grand public et divers instruments de sa fabrication retracent la carrière de ce grand savant et permettent de mieux connaître son apport considérable à la science.

L'exposition est ouverte chaque jour de 12 h à 17 h 30 à la salle d'Erlach (entrée par le restaurant des Cent-Suisses). Des démonstrations du fonctionnement de certains des appareils exposés ont lieu le samedi (renseignements: tél. 022/734 90 21).

<sup>1</sup>Chemin de l'Impératrice 18, Pregny (Genève)

## Servons-nous du mot juste!

Les prospectus diffusés en Suisse romande par les fabricants de matériaux de construction ou par les éditeurs d'ouvrages techniques dénaturent souvent les mots de notre langue, ce dont voici deux exemples tout récents.

1. «... on n'avait pas suffisamment pris soin de la mise au point et de la planification des détails de construction.»